

RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Réf. :

Affaire suivie par :

**Françoise PARILLAUD, IA-IPR**  
**Marie-Ange TOMI, DAASEN 95**  
Co-Pilotes Groupe d'Appui Langues  
Vivantes

**Erwan COUBRUN, SG Adjoint**  
Pôle Organisation et performance  
scolaires  
☎ : 01.30.83.40.31  
Ce.sgadjt-orgscol@ac-versailles.fr

**Diffusion :**

Pour attribution : A Pour Information : I

I	IA		Gds. Etab. Sup.
I	Inspections		ESPE
I	CTCM		CROUS
I	CD-CS		CRDP
A	Lycées		DRONISEP
A	Collèges		CIO
A	LP		SIEC
	LT-LGT		INSHEA
	LG		CNED
	LPO		Etab. Privés
	EREA		INEP
	MELH		UNSS
	CIEP	I	APE
	ERPD		DDJS
	CREPS		CNEFEI
	DRGIS		CNEFASES
	Universités		INJEP
	IUT	I	Représentants des Personnels
Autres :			

**Nature du document :**

- Nouveau  
 Modifié  
 Reconduit

Versailles, le 18 septembre 2018

Le Recteur de l'Académie de Versailles  
Chancelier des Universités

A

Mesdames et Messieurs les Chefs  
d'Etablissements publics,

Mesdames les Directrices et Messieurs les  
Directeurs d'Etablissements privés

S/C de Madame et Messieurs  
Les Directeurs Académiques des Services  
Départementaux de l'Education Nationale

**Objet : Carte des langues vivantes étrangères pour la rentrée 2019**

La définition de la carte des langues vivantes étrangères de l'académie de Versailles s'inscrit dans le cadre :

- du rapport annexé à la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;
- de la circulaire nationale du 20 octobre 2015 concernant la carte de langues ;
- de l'arrêté du 16 juin 2017 modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège.
- du rapport « Développer l'offre scolaire internationale dans la région Ile-de-France » remis au Premier Ministre en janvier 2018.
- de l'arrêté du 16 juillet 2018 portant sur l'organisation et les volumes horaires des enseignements du cycle terminal

**ORIENTATIONS ACADEMIQUES POUR LA CARTE DES LANGUES**

La politique académique s'inscrit dans les orientations nationales et dans celles définies dans le projet académique « 2020 Académie de Versailles ». Elle s'articule autour de deux axes essentiels : la diversification de l'offre linguistique et la cohérence et la lisibilité des parcours linguistiques des élèves. Dans le cadre du renforcement de l'attractivité de la région académique, l'accent est mis sur le plurilinguisme et le développement de l'enseignement des disciplines en langue étrangère.



2/4

### **Cette politique vise cinq objectifs majeurs :**

- . renforcer la diversité de l'offre linguistique;
- . maintenir et renforcer les pôles linguistiques existants, notamment en ce qui concerne les langues plus faiblement représentées dans l'académie ;
- . équilibrer l'offre linguistique entre les territoires, en particulier en éducation prioritaire ;
- . consolider la continuité des parcours linguistiques entre le premier et le second degré, en allemand et dans les autres langues ;
- . développer l'enseignement en langue étrangère.

Dans cette logique de continuité de parcours inter-cycles et inter-degrés, les projets de modifications de l'offre linguistique et culturelle s'attacheront à prendre en compte le contexte local, les spécificités du public d'élèves, le projet pédagogique de l'établissement et la carte des langues académique. La diversité linguistique et le renforcement linguistique et culturel sont particulièrement attendus en éducation prioritaire et dans les territoires où il est indispensable d'améliorer les perspectives de réussite des élèves.

### **La carte des langues à la rentrée 2019 cible les priorités suivantes :**

#### **AU CYCLE 3**

- L'enseignement facultatif de deux langues vivantes en classe de 6<sup>ème</sup> (dispositifs bi-langues)

Les dispositifs bi-langues en classe de 6<sup>ème</sup> qui s'inscrivent dans la continuité constatée d'un apprentissage d'une langue vivante autre que l'anglais sont à privilégier. Il y a continuité dès lors que ce dispositif prend appui sur un enseignement dispensé dans le cadre de l'enseignement obligatoire du premier degré ou dans un dispositif ELCO ou EILE (arabe et portugais).

Les collèges qui font partie de l'éducation prioritaire sont encouragés à maintenir ou initier à la rentrée 2019 un enseignement conjoint de deux langues vivantes en classe de 6<sup>ème</sup> en veillant à ce que cette offre fonde sa pertinence sur leur projet pédagogique de réseau. Cette orientation répond aux objectifs d'ouverture culturelle et de maîtrise de la langue du *Référentiel de l'éducation prioritaire*.

Afin de favoriser la diversité linguistique, les collèges qui ne relèvent pas de l'éducation prioritaire pourront maintenir ou initier une offre d'enseignement conjoint de deux langues vivantes en classe de 6<sup>ème</sup>. Ce dispositif devra faire partie d'un projet linguistique et culturel cohérent sur l'ensemble du cycle 3 et du cycle 4.

#### **AU CYCLE 4**

La poursuite de l'implantation de nouvelles LV2 en collège et la mise en œuvre d'un enseignement facultatif de langues et cultures européennes, LCE, comprenant toutes les langues enseignées, notamment l'arabe et le chinois, sont encouragées. Les projets doivent s'inscrire, d'une part, dans une politique de diversité de l'offre et, d'autre part, de consolidation des pôles linguistiques existants afin de mieux alimenter l'offre existante en lycée, en particulier les dispositifs spécifiques (sections internationales, sections binationales et sections européennes), leviers de réussite pour les élèves.



3/4

- L'offre linguistique en LV2

Il s'agit de proposer à tous les élèves de 5ème l'offre linguistique la plus riche possible en fonction du contexte local et du vivier d'élèves.

Priorité sera donnée au renforcement des effectifs des LV2 existantes en collège, ou de LV1 pour le russe, dans l'optique de conforter également les effectifs des LV2 existantes au lycée.

Les quelques collèges dans lesquels, à la rentrée 2018, deux langues vivantes seulement sont enseignées sont invités à étoffer leur offre en proposant une autre langue en plus de l'anglais et de l'espagnol.

- L'enseignement facultatif de langues et cultures européennes (LCE)

S'appuyant sur l'une des langues vivantes étudiées, il vise un renforcement linguistique et culturel. Il convient de l'inscrire dans une logique de parcours, il peut s'articuler dans la continuité d'un dispositif bi-langues en 6ème lorsqu'il existe et / ou d'une section européenne proposée dans le lycée de secteur. Un [vademecum LCE](#), articulé autour de trois volets (les incontournables – les pistes de réflexion – les points de vigilance), est à la disposition des établissements et des équipes sur @riane et le portail langue de l'académie de Versailles.

- Discipline non linguistique (DNL)

Ciblant également le renforcement et la continuité du parcours linguistique de l'élève et en fonction du projet pédagogique et des ressources humaines de l'établissement, un enseignement commun ou complémentaire pourra à chaque niveau du collège être dispensé dans une langue vivante étrangère à la condition que cela n'excède pas la moitié du volume horaire de l'enseignement considéré. Les professeurs amenés à dispenser cet enseignement sont encouragés à s'engager dans une démarche de certification.

Les établissements sont encouragés à concevoir une offre articulant l'enseignement facultatif de langues et cultures européennes et une ou plusieurs DNL.

AU LYCEE

- En **LVB (2<sup>ème</sup> langue vivante étrangère)**, notamment en ce qui concerne les langues les plus faiblement représentées, il convient de consolider les pôles linguistiques existants associant collèges et lycées au sein d'un réseau d'établissements. La création de nouveaux pôles est encouragée, après consultation des IA-IPR des langues concernées.
- L'offre en **LVC optionnelle (3<sup>ème</sup> langue vivante étrangère)** est à consolider, selon les langues et le projet linguistique de l'établissement, afin de favoriser la diversité linguistique, dans une logique de complémentarité de l'offre au sein d'un réseau d'établissements et d'égalité des chances sur l'ensemble du territoire.

L'offre en « Langues, littératures et cultures étrangères », susceptible d'être proposée à l'ensemble des lycéens de la voie générale en classe de première à partir de la rentrée 2019, devra s'inscrire dans le cadre de la carte des enseignements de spécialité qui sera arrêtée par Monsieur le Recteur.



4/4

Les projets concernant les sections européennes et de langues orientales font l'objet d'une circulaire spécifique également en ligne sur @riane.

Il est essentiel de veiller à la cohérence et la complémentarité de l'offre globale en langue au sein d'un même établissement et d'un pôle linguistique.

### SAISIE, INSTRUCTION ET ARBITRAGE DES DEMANDES

Les projets d'**ouverture**, de **fermeture** et de **maintien** (dans le cas de 6<sup>ème</sup> bi-langues et de LCE) sont à construire selon une logique de mise en réseau des écoles et des établissements. Il conviendra de les formuler et de les transmettre en ligne conformément aux instructions et au calendrier précisés dans l'annexe ci-dessous.

La carte des langues vivantes académique sera élaborée de manière collégiale par les directions académiques, les IA-IPR concernés et les services académiques, dans le cadre du Groupe d'appui langues vivantes. Les évolutions envisagées doivent s'inscrire dans le projet d'établissement et répondre à des choix effectués dans le cadre de l'autonomie de l'EPL.

Les propositions d'évolution de la carte des langues vivantes seront arrêtées après avis du CTA.

#### Annexe

Propositions d'évolution de l'offre linguistique à transmettre en ligne sur le site @riane Carte des formations Rentrée 2019 avant le 14 novembre 2018 :

Projet de maintien ou de fermeture d'un dispositif de 6 <sup>ème</sup> bi-langues	Lien <a href="#"><u>projet_maintien_fermeture_6ème_bilangues_RS19</u></a>
Projet de création d'un dispositif de 6 <sup>ème</sup> bi-langues	Lien <a href="#"><u>projet_ouv_6ème_bilangues_RS19</u></a>
Projet de maintien, ouverture, fermeture d'un enseignement de langues et cultures européennes	Lien <a href="#"><u>projet_maintien_ouv_fermeture_LCE_RS19</u></a>
Projet de modification de l'offre en LV2 en 5 <sup>ème</sup>	Lien <a href="#"><u>projet_modification_LV2_CLG_RS19</u></a>
Projet de modification de l'offre en LVB ou LVC en lycée	Lien <a href="#"><u>projet_modification_LVB_LVC_LYCEE_RS19</u></a>

Signé : **Daniel FILATRE**